

ASSOCIATION HOCHÉ RETRAITE
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
3, avenue Hoche
75008 PARIS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2012

La séance est ouverte à 16 h 35 par Jean MOREAU, Président de l'Association.

Le Président indique que 20 501 convocations ont été adressées aux adhérents de l'Association. 5 204 réponses ont été reçues (confirmation de présence à l'Assemblée Générale, votes par correspondance et pouvoirs) ce qui représente un taux de réponse d'environ 25 %. 212 personnes sont présentes, 4 312 pouvoirs ont été réattribués, 596 adhérents ont voté par correspondance, ce qui représente un total de 5 120 votants.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

- Rapport moral et financier,
- Renouvellement des mandats d'administrateurs,
- Renouvellement de la délégation de signature au Conseil d'Administration,
- Contexte économique,
- Neuflyze Vie et le marché de l'assurance vie sur l'année 2011.

Sur ce dernier point, le Président précise que suite aux souhaits de certains adhérents formulés l'an passé, il nous a paru intéressant de demander à la Compagnie Neuflyze Vie qui crée et gère les contrats un point sur son positionnement et sa situation par rapport au marché. Ce focus sera donc traité à la fin de l'assemblée.

1 - Rapport moral et financier

1-1 - Evolutions législatives et réglementaires.

Jean MOREAU présente les principales évolutions législatives et réglementaires ayant un impact sur les contrats d'assurance vie.

► Décret du 23 novembre 2011, et Arrêté du 24 août 2011 :

Parmi les contrats souscrits par l'Association Hoche Retraite, les contrats « Hoche Retraite Indépendant » et « Hoche Retraite Indépendant Evolutif » (contrat de type Madelin) sont concernés par les 2 mesures suivantes :

- Evolution de la cotisation annuelle minimale qui pouvait varier de 1 à 10, et est passé de 1 à 15.
- Information annuelle d'estimation de rente viagère (déjà en vigueur chez Neuflyze Vie).

► Directive Européenne OPCVM IV 2009/65/CE du 13 juillet 2009 (arrêté du 03/11/2011)

Cette directive impose la rédaction d'un document d'information clé pour l'investisseur (DICI) en remplacement de l'actuel prospectus simplifié. Les documents devront être modifiés au plus tard le 1^{er} juillet 2013. Cette mesure, qui concerne les contrats en unités de compte, est progressivement mise place. Neuflyze Vie intègre d'ores et déjà les DICI publiés par les sociétés de gestion sur son site Internet et sur le DVD Rom d'information annuelle.

► Recommandations de l'ACP (Autorité de Contrôle Prudentiel) :

Deux recommandations ont été émises :

- La première du 23 mars 2011 concerne les contrats en unités de compte composés de titres obligataires : L'ACP demande qu'un avertissement soit inséré pour les obligations et les titres de créance proposés en qualité d'UC sur les risques liés au support pour éviter la confusion avec les fonds en euros. Neuflyze Vie a donc ajouté à sa liste de supports d'investissement la mention suivante : « *Les obligations / titres de créance proposés en qualité d'UC d'un contrat d'assurance vie sont soumis au risque de défaut de l'émetteur et de perte de valeur du capital investi* ».

- La seconde du 15 décembre 2011 (applicable au 1^{er} septembre 2012) concerne le traitement des réclamations. A ce sujet la recommandation précise que les assureurs doivent accuser réception de la réclamation sous dix jours ouvrables et apporter une réponse sous deux mois.

1-2 - Evolutions fiscales

Le Président présente tout d'abord les évolutions fiscales en matière de décès.

Modification de l'article 990 I du Code Général des Impôts (CGI) applicable aux capitaux décès issus des primes versées avant les 70 ans de l'assuré depuis le 13 octobre 1998 :

► Jean Moreau rappelle les règles :

. Si le conjoint ou partenaire pacsé (et frère ou sœur, sous conditions) est bénéficiaire : pas de taxation

. Autres bénéficiaires :

- Abattement de 152 500 €/bénéficiaire et assuré (tous contrats confondus)
- Au-delà :
 - Taxation à 20% sur la fraction de la part nette taxable par bénéficiaire ≤ 902 838 €
 - Taxation à 25% sur la fraction de la part nette taxable par bénéficiaire > 902 838 €

► Pour les non-résidents : taxation des capitaux décès si le bénéficiaire est domicilié en France depuis au moins 6 ans au cours des 10 dernières années précédant le décès ou si l'assuré est domicilié en France lors de son décès. Il s'agit d'une remise en cause de l'exonération fiscale liée à la non domiciliation en France lors de la souscription.

► Démembrement de la clause bénéficiaire : chacun des bénéficiaires est taxable au prorata de la part lui revenant et après répartition dans les mêmes proportions de l'abattement de 152 500 €.

Ces différentes modifications s'appliquent aux contrats dénoués par les décès intervenus depuis le 31 juillet 2011.

A retenir :

- Le taux de prélèvement de l'assurance vie reste avantageux par rapport notamment aux deux dernières tranches du barème des droits de succession, dont le taux est porté à 40% (part comprise entre 902 838 € et 1 805 677 €) et à 45% (au-delà de 1 805 677 €).
- La clause démembrée conserve tout son intérêt pour la transmission d'un point de vue civil.
- Fiscalement, même s'il n'y a plus d'exonération totale, la fiscalité de l'assurance vie demeure favorable.

	Fiscalité Assurance Vie	Barème des droits de succession en ligne directe
De 1 à 152 500 €	0%	Abattement : 159 325 €
De 152 500 € à 902 838 €	20%	Au-delà : taux progressifs de 5 à 30%
De 902 838 € à 1 805 677 €	25%	40%
Au-delà de 1 805 677 €	25%	45%

Le Président rappelle ensuite les évolutions intervenues en ce qui concerne les prélèvements sociaux.

Prélèvements sociaux :

- Hausse de 12,3% à 13,5%, depuis le 1^{er} octobre 2011,
- A noter : le taux sera porté de 13,5% à 15,5% à compter du 1^{er} juillet 2012 (Loi du 14 mars 2012 de finances rectificative pour 2012).

1-3 - Evolutions de l'offre produits et des conditions générales

Jean MOREAU rappelle que chaque année l'Assemblée Générale accorde une délégation de signature au Conseil d'Administration pour faire évoluer les contrats et présente dans ce cadre les évolutions qu'il a signées avec la Compagnie d'assurance vie suite à la délégation votée par l'Assemblée Générale du 23 mai 2011.

► Introduction de supports « euro-dynamiques » :

L'investissement sur ce nouveau type de supports en euros a été proposé par avenant aux adhérents des contrats Hoche Patrimoine Deuxième génération, Hoche Patrimoine Evolution et Triptis Patrimoine à compter du 9 mars 2012.

Comme pour tout support en euros, le capital est garanti en permanence et la participation aux bénéfices attribuée chaque 31 décembre est définitivement acquise. La spécificité de ce support est un adossement en actifs risqués (actions notamment) potentiellement bien plus important que dans un support euro classique. En contrepartie, le support euro-dynamique ne garantit pas de taux minimum sur l'année en cours : l'adhérent peut donc espérer une surperformance par rapport au rendement du support euro classique, mais n'a pas de revalorisation minimale garantie. L'investissement dans un support euro-dynamique peut donc, certaines années, ne pas être revalorisé en cas d'évolution défavorable des marchés.

► Transformation de la SCI Axa Pierre en OPCI :

Jean Moreau fait observer que comme toutes les SCI, la SCI Axa Pierre est extrêmement peu liquide et cela peut poser des problèmes en cas de besoin de rachat ou de sortie. AXA a donc décidé de transformer cette SCI en OPCI c'est-à-dire en fonds collectif à dominante immobilière. Les caractéristiques sont l'investissement en immobilier non coté (minimum 51%) et en actifs cotés immobiliers ou non permettant d'assurer une certaine liquidité et une valorisation fréquente à la différence d'une SCI, uniquement investie en actifs immobiliers et en liquidités, et à valorisation annuelle.

Les quelques adhérents concernés recevront un courrier au cours du mois de juin pour les avertir de la fusion.

► Création d'une déclinaison d'orientations de gestion ISR (Investissement Socialement Responsable) :

Neuflize Vie offre depuis le 1^{er} janvier 2012 la possibilité d'opter pour une déclinaison d'orientations de gestion ISR sur le compartiment personnalisé (sous mandat) des produits :

- Hoche Patrimoine Première génération,
- Hoche Patrimoine Deuxième génération,
- Hoche Patrimoine Evolution.

La gestion de ces orientations est confiée à Neuflize OBC Investissements, qui s'appuie sur une notation établie par la société spécialisée Sustainalytics.

40 OPCVM et 399 actions sont référencées dans ces orientations de gestion.

► Synthèse du nombre de supports accessibles au 31 mars 2012 par type de contrats :

Contrat	Compartiment	Nombre de supports
Hoche Diversifié		9
Hoche Patrimoine Advisors		43
Hoche Patrimoine Innovation		4
Hoche Patrimoine Multisupport		29
Hoche Retraite Indépendant Evolutif		5
Hoche Patrimoine Première génération	Standard	37
Hoche Patrimoine Deuxième génération	Classique	266
Hoche Patrimoine Evolution	Classique	151
Hoche Patrimoine Evolution	Personnalisé	2 452
Triptis Patrimoine	Classique	246
Triptis Patrimoine	Personnalisé	2 452

1-4 - Vie de l'Association.

Dans le cadre de l'évolution du Conseil d'Administration, le Président indique que cette année, parmi les onze administrateurs, cinq mandats arrivent à échéance. Il propose le renouvellement de quatre d'entre eux, Monsieur Gérard ATLAN, très pris par ses activités au Commerce de France n'ayant pas pu solliciter un nouveau mandat. Le Président remercie vivement Mr ATLAN pour le temps passé et sa présence au sein du conseil.

Renouvellement :

- Madame Jocelyne CHEVALLIER, retraitée, a passé les dix-huit dernières années de sa vie professionnelle au sein du département juridique de la Banque Neuflize OBC. Elle est administrateur depuis le 22 novembre 2005 et assume depuis cette date les fonctions de Secrétaire.

- Monsieur Loïc BEURIOT est notaire dans le Cabinet Clerc, Beuriot, Jubault et Chausse. Il est spécialiste dans le droit de la famille et cela permet ainsi de donner au conseil des éclairages sur les aspects liés à sa spécialité. Il est administrateur depuis le 8 juin 2009.
- Monsieur Jean-Pierre BOMBET a exercé des fonctions de marketing-ventes et de direction générale pour des entreprises de luxe (KRONENBOURG, DELSEY, CROSS, TUMI, FAUCHON). Actuellement Président de LAXMI INTERNATIONAL, société de conseil en développement international. Il est administrateur depuis le 8 juin 2009.
- Monsieur Francis LE PONT est administrateur au sein du groupe DO (Institution de Prévoyance), acteur important dans la gestion de portefeuilles de retraites par répartition, l'aide aux entreprises dans le domaine de la prévoyance, de la complémentaire santé, de l'épargne et de l'action sociale. Il éclaire le conseil sur le monde de la prévoyance et de la retraite. Il est administrateur depuis le 18 décembre 2006.

1-5 - Bilan et compte de résultats au 31.12.2011

Le Président présente ensuite le bilan et le compte de résultat établis au 31 décembre 2011 et en commente les chiffres :

Compte de résultats exercice 2011			
Charges		Produits	
Frais de fonctionnement	34 862	Cotisations	15 575
Bénéfice d'Exploitation	14 155	Neuflize Vie – Remboursement de frais	33 442
Total	49 017	Total	49 017

Bilan au 31.12.2011			
Actif		Passif	
Compte courant	8 899	Fonds associatif	85 662
Compte titres	90 175	Résultat de l'exercice	14 155
Créances Neuflize Vie	743		
Total	99 817	Total	99 817

Les cotisations représentent 15 575 euros. Le bénéfice d'exploitation dégagé au titre de l'exercice 2011 ressort à 14 155 euros. Le Président rappelle que dans le cadre d'un accord passé avec la Compagnie, cette dernière assure la majorité du financement de dépenses à l'exception de certaines assurances qui sont prises et acquittées par l'Association. Le fonds associatif ressort à 85 662 euros. Le total du bilan est de 99 817 euros.

Après la présentation du rapport moral et financier, le Président propose de passer au vote des résolutions.

2- Renouvellement des mandats d'administrateurs

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport moral et financier de l'Association, approuve ledit rapport et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 tels qu'ils lui sont présentés faisant apparaître un résultat bénéficiaire de 14 155 euros. Elle donne quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion.

Total des votes exprimés : 5.120 OUI : 5.018 NON : 13 NUL : 0 ABSTENSIONS : 89
La résolution est adoptée.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de Madame Jocelyne CHEVALLIER pour trois ans soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

Total des votes exprimés : 5.120 OUI : 5.004 NON : 20 NUL : 0 ABSTENSIONS : 96
La résolution est adoptée.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Loïc BEURIOT pour trois ans soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

Total des votes exprimés : 5.120 OUI : 5.039 NON : 20 NUL : 0 ABSTENSIONS : 61

La résolution est adoptée.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Pierre BOMBET pour trois ans soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

Total des votes exprimés : 5.120 OUI : 4.991 NON : 20 NUL : 0 ABSTENSIONS : 109

La résolution est adoptée.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Francis LE PONT pour trois ans soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

Total des votes exprimés : 5.120 OUI : 5.001 NON : 23 NUL : 0 ABSTENSIONS : 96

La résolution est adoptée.

3- Renouvellement de la délégation de signature au Conseil d'Administration

Comme les années précédentes, le Président soumet au vote de l'assemblée, le renouvellement de la délégation de signature.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale renouvelle la délégation faite au Conseil d'Administration relative au pouvoir de signer un ou plusieurs avenants aux contrats souscrits par l'Association Hoche Retraite.

Le champ de cette délégation couvre :

- toute modification rendue nécessaire suite à une évolution législative, réglementaire de quelque nature qu'elle soit notamment civile, fiscale ou résultant d'une modification du code des assurances,
- tout ajout de garantie facultative,
- toute évolution :
 - des modalités de fonctionnement des contrats sans que cela n'engendre de surcoût ni de diminution de droits pour les adhérents et / ou bénéficiaires,
 - de la liste des supports d'investissement des contrats ainsi que de ces supports eux-mêmes,
- tout ajout ou évolution :
 - de garantie sans que cela n'engendre de surcoût ni de diminution de droits pour les adhérents et / ou bénéficiaires,
 - d'option de gestion des supports d'investissement des contrats.

En cas de signature d'un ou plusieurs avenants, il en sera fait rapport à l'Assemblée Générale.

Ce pouvoir est accordé pour une durée de dix-huit mois.

Total des votes exprimés : 5.120 OUI : 4.993 NON : 12 NUL : 0 ABSTENSIONS : 115

La résolution est adoptée.

4- Contexte économique

Le Président passe la parole à Olivier RAINGEARD de la BLETIERE, responsable Stratégie d'Investissement & Recherche chez Neuflyze OBC Investissements pour une présentation de l'environnement économique.

Pour commencer, ce dernier fait un retour sur l'année 2011 qui fut une année compliquée avant de se pencher sur les perspectives de l'année 2012.

Au cours de l'année 2011, l'économie mondiale a ralenti. La croissance s'est avérée plus faible qu'escomptée, progressant de moins de 4%. Les disparités entre zones ont été considérables : il y a eu une très forte dichotomie entre les pays développés et les pays émergents, l'Europe entrant en récession fin 2011.

Le ralentissement de la croissance mondiale s'est traduit par une diminution des pressions inflationnistes dans les différentes zones.

Malgré des améliorations, des incertitudes demeurent aux Etats-Unis. La reprise américaine est moins forte que lors des cycles précédents. Cette situation se traduit par un redressement du marché du travail plus lent, qui a poussé la Banque centrale américaine à prendre d'autres mesures non conventionnelles. Autre facteur qui a caractérisé l'année 2011, c'est la perte du triple A américain suite à un blocage politique entre les Républicains et les Démocrates.

Les incertitudes économiques demeurent également en Europe. La crise de la dette des pays périphériques, qui a éclaté en 2010, s'est aggravée au cours de l'été 2011 lorsque les autorités politiques ont décidé d'appliquer une décote sur la dette grecque. Les investisseurs ne prêtent plus au même taux selon les pays qui veulent emprunter. Ces difficultés ont malheureusement conduit l'économie européenne à tomber en récession à la fin de l'année 2011.

En termes de marchés de taux l'aggravation de la crise de la dette souveraine s'est traduite par une différenciation plus marquée entre les différents Etats.

Sur les marchés d'actions, la volatilité a été très forte. L'année s'est achevée avec des disparités de performances relativement importantes.

Sur le bilan des performances du marché sur l'année 2011, la rentabilité des actifs a été soit très faible, soit négative. Du côté du monétaire, nous sommes sur une performance annuelle de 0,89%, sur le marché des obligations d'état européen, une performance de 1,18% et sur le marché d'actions, un recul assez prononcé à -7,02% (indice MSCI). Si nous regardons les performances du marché actions, nous notons une forte disparité de performances avec des performances très négatives pour les marchés des pays émergents et pour les marchés européens en particulier pour le CAC40 avec une résistance toute relative du marché américain qui affiche une performance très légèrement positive.

Que pouvons-nous attendre de cette année 2012 ? La croissance mondiale devrait être modérée (de l'ordre de 3 à 3,5%) et les disparités de rythmes de croissance persister :

- . Les Etats-Unis devraient enregistrer une croissance de l'ordre de 2 à 2,5%
- . L'Europe devrait sortir de récession au cours du second trimestre mais le redressement sera chaotique
- . Les pays émergents devraient ralentir jusqu'à la fin du premier semestre avant de se stabiliser.

Des risques demeurent, liés à la situation européenne (problématique de l'endettement, recherche de la croissance) et à la consolidation future des finances américaines.

Pour terminer, Olivier RAINGEARD de la BLETIERE répond à quelques questions de la salle.

5- Neuflyze Vie et le marché de l'assurance vie sur l'année 2011

Le Président invite Stéphane GUTBUB, Directeur du marketing chez Neuflyze Vie, à présenter une revue du marché de l'assurance vie sur 2011 en la mettant en relief par rapport aux années précédentes. Dans un second temps, un focus sur Neuflyze Vie sera présenté.

Poids dans les placements financiers des ménages : Le patrimoine des français représente 11 000 milliards d'euros. Les placements financiers des ménages sont estimés à 3 600 milliards d'euros dans lesquels l'assurance vie représente 40%. Pour information, les OPCVM et les titres vifs représentent 28% et les liquidités, livrets, CEL, PEL, PEP et CAT, 32%.

Evolution des stocks : Les provisions mathématiques (PM) des assureurs vie ont progressé en moyenne annuelle de 9% sur 15 ans. Les provisions mathématiques représentent la dette des assureurs vis-à-vis des assurés. Le poids des supports en euros dans les provisions mathématiques des assureurs reste fortement majoritaire (84%).

Poids et rôle dans l'économie : L'assurance vie est un acteur important dans le financement de l'économie car près de 800 milliards d'euros sont investis dans les entreprises dont plus de la moitié des entreprises françaises et dont près de 250 milliards placés en actions. L'assurance vie est un soutien également de l'Etat. Sur les 72% des fonds des assureurs investis dans des obligations, 34% sont des obligations d'Etat.

5 milliards de recettes fiscales et sociales sont générés par l'assurance vie. 15 millions de personnes ont souscrit un contrat d'assurance vie. 35% des ménages sont concernés.

Evolution des flux : Les cotisations représentent en moyenne 13% des provisions mathématiques. Les prestations pèsent en moyenne pour 8% desdites provisions. La collecte nette (cotisations-prestations) est toujours positive sur 15 ans et s'élève en moyenne à 5% des provisions mathématiques.

L'année 2011 a été une année de crise. Dès le mois d'août les cotisations diminuent et les prestations progressent. Les raisons sont à la fois structurelles (le marché est à maturité et la population assurée vieillit) et conjoncturelles. En effet, des raisons liées à la crise modifient les comportements, notamment :

- . L'incertitude globale sur les dettes souveraines en Europe,
- . L'inquiétude sur la stabilité du régime fiscal de l'assurance vie,
- . Les besoins de consommation,
- . La préférence pour l'immobilier et les liquidités (livrets et comptes à terme).

Neuflyze Vie : Les provisions mathématiques de Neuflyze Vie ont progressé en moyenne annuelle de 8% sur 15 ans. Le poids des supports en unités de compte dans les provisions mathématiques de Neuflyze Vie est l'un des plus élevés du marché (53% en moyenne sur 15 ans). Les cotisations représentent en moyenne 11% des provisions mathématiques. Les prestations pèsent en moyenne pour 6% des provisions mathématiques. La collecte nette s'élève en moyenne à 5% des provisions mathématiques.

Stéphane GUTBUB passe la parole à Constance de PONCINS, Directeur des Engagements chez Neuflyze Vie pour présenter un état des lieux sur le Fonds Euro de Neuflyze Vie.

Pour débiter sa présentation, celle-ci aborde méthodologiquement les principes de base du Fonds en Euro.

Le Fonds en Euro a pour vocation d'apporter la sécurité de l'épargne.

- . Le support en Euro bénéficie d'une valorisation quotidienne au taux minimum garanti (TMGA) et d'une participation aux bénéfices au terme de chaque année,
- . Le capital garanti est majoré des intérêts et de la participation aux bénéfices.

L'objectif de gestion du Fonds Euro est la recherche d'une valorisation régulière en minimisant les risques, d'où la nécessité d'investir sur des actifs qui génèrent du revenu :

- . des obligations (obligations d'états et obligations d'entreprises bien notées) avec pour objectif de les détenir jusqu'au terme,
- . d'autres actifs (actions, immobilier...) dans un objectif de diversification et toujours pour leur revenu,
- . enfin, dans un souci de diversification des risques, l'assureur s'impose des limites : par type d'actifs, de signature, de secteur d'activité, géographique, type d'émetteurs.

Elle poursuit sa présentation en présentant HOCHÉ RETRAITE, principal fonds Euro de Neuflyze Vie (4,4 milliards € au 31 décembre 2011 sur un ensemble de fonds Euro qui représente 4,9 milliards).

Hoche Retraite est :

- . Un Fonds majoritairement investi dans des produits obligataires,
- . Une politique d'investissement qui privilégie les émetteurs de grande qualité, avec un rating moyen du portefeuille de BBB+,
- . Une durée de 3,5 ans qui a vocation à limiter la sensibilité du portefeuille à la hausse des taux.

Hoche Retraite se caractérise par :

- . Une recherche de diversification par zone géographique et sectorielle avec une prépondérance pour la France. Une prépondérance des obligations d'entreprises (72%) par rapport aux obligations d'Etat, soit une sensibilité de 23% à la dette souveraine,
- . Au sein de la poche des dettes souveraines pures (18,7%), les pays périphériques (le Portugal, l'Espagne, l'Italie, l'Irlande et la Grèce) représentent 9,3% du Fonds Hoche Retraite.

Dans le cadre de la stratégie d'investissement mise en œuvre depuis janvier 2012, les investissements ont été faits principalement dans des corporates, obligations d'entreprises de bonne qualité, sur les secteurs matières premières, distribution et biens de consommation et dans des OATI qui sont des obligations pour se couvrir contre un risque d'inflation.

Constance de PONCINS termine sa présentation en rappelant que le fonds en euro est un placement de long terme conforme aux caractéristiques fiscales de l'assurance vie. Neuflyze Vie s'impose des contraintes de diversification et des limites de risque pour une gestion « bon père de famille » de ses fonds en euro.

La compagnie reste centrée sur ses valeurs, ses résultats et performances restent bien orientés et sa solvabilité et son actionnariat restent stables.

Enfin, d'une façon plus générale, l'assurance vie reste pérenne et sûre. Ses performances sont compétitives, sa fiscalité attractive. La collecte nette sur l'assurance vie en 2011 a été positive avec une progression des encours de 22 milliards d'euros.

Le Président remercie les différents intervenants pour leur présentation respective.

En réponse à une question de la salle, Constance de PONCINS indique que le plus gros risque pour l'ensemble des assureurs reste la hausse des taux. Neuflyze Vie, dans ses fonds euro, a décidé d'avoir une durée très courte inférieure à 4 ans: cela veut dire que sur un fonds égal à 4,4 milliards, il y a 500 millions d'euros d'obligations environ qui arrivent à échéance cette année. Il y aura un réinvestissement de 500 millions d'euros et comme cela tous les ans. En l'espace de 4 ans, la moitié du portefeuille obligataire est renouvelée et profite des taux du marché à la hausse. Les fonds euro de Neuflyze vie vont et comptent profiter au maximum le plus rapidement possible de la hausse des taux.

Hugues AUBRY, Directeur Général de Neuflyze Vie, précise que cette durée courte permet d'être moins sensible aux problématiques de taux et à leur évolution dans un sens comme dans l'autre. En l'occurrence, ce choix permet à Neuflyze Vie d'avoir des tombées de papier régulières qui viennent s'ajouter à la collecte nette positive et cela permet à un moment ou un autre d'être opportuniste si jamais le marché remonte.

A la demande de Jean MOREAU, Philippe VAYSSETTES, Président de Neuflyze Vie s'exprime sur le positionnement de Neuflyze Vie et son actionnariat.

Philippe VAYSSETTES remercie Jean MOREAU de lui donner l'occasion de prendre la parole.

Pour l'essentiel, il réaffirme que Neuflyze Vie est une réussite de coopération entre AXA et la Banque Neuflyze OBC. L'assurance vie est en effet un outil essentiel dans la gestion privée, et à ce titre reste l'une des composantes majeures, avec la gestion d'actifs et avec l'ensemble des activités de conseils, de services et de produits que nous délivrons à l'ensemble de la clientèle. Neuflyze Vie est un outil essentiel et fondamental pour Neuflyze OBC.

Le Président remercie Philippe VAYSSETTES pour son intervention.

Un échange de vues intervient ensuite entre des adhérents présents dans la salle et les différents intervenants.

Pour faire suite à une demande formulée par la salle, une synthèse des présentations faites sur l'assurance vie et sur Neuflyze Vie sera mise en consultation sur le site internet de l'Association.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie l'ensemble des participants et les intervenants et lève la séance à 18 h 30.



Jean MOREAU
Président



Jocelyne CHEVALLIER
Secrétaire

ASSOCIATION HOCHÉ RETRAITE
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
3, avenue Hoche
75008 PARIS